



## **Appel à candidatures**

### **Résidence de traduction à la Maison de la littérature**

[L'Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada \(ATTLC\)](#) et [la Maison de la littérature](#) sont heureuses d'offrir une résidence de traduction de deux semaines à Québec du **10 janvier au 24 janvier 2027**. La résidence de traduction est prévue pour favoriser l'avancement d'un projet de traduction en cours. Elle permet également la rencontre de la traductrice et du traducteur avec « son » autrice ou auteur afin d'échanger et de travailler ensemble.

#### **Conditions du séjour**

La traductrice ou le traducteur aura accès à un espace de travail à la Maison de la littérature pour travailler à l'avancement de son projet de traduction. Le duo pourra également utiliser cet espace durant le séjour de l'autrice ou l'auteur à Québec.

La Maison de la littérature mettra à la disposition de la traductrice ou du traducteur, pendant les deux semaines de la résidence, un appartement situé dans ses murs, au cœur du Vieux-Québec (37 rue Saint-Angèle, Québec), et comprenant une chambre et un bureau fermé.

L'ATTLC procurera à l'autrice ou l'auteur un hébergement dans la ville de Québec pendant un maximum de cinq nuits.

L'ATTLC et la Maison de la littérature offrent par ailleurs au duo écriture/traduction retenu le soutien financier suivant.

#### Pour le traducteur ou la traductrice

- une bourse de 1286 \$ pour les 15 jours de la résidence (calcul sur la base de 600\$/semaine)
- une aide pour son déplacement personnel d'un maximum de 350\$ (sur présentation des reçus)

#### Pour l'auteur ou l'autrice

- une bourse d'un maximum de 428 \$ durant sa présence en résidence (maximum de cinq nuits)
- une aide pour son déplacement personnel d'un maximum de 350\$ (sur présentation des reçus)

Le duo sera invité à participer à une activité de sortie de résidence, en personne ou en ligne, consistant à présenter ses travaux ainsi que les enjeux liés à la traduction en cours. Un cachet lui sera alors offert.

## **Admissibilité**

**Pour être pris en considération, le dossier de candidature doit répondre à au moins l'un des critères suivants :**

- L'autrice ou l'auteur de l'œuvre à traduire habite au Québec ;
- La traductrice ou le traducteur de l'œuvre habite au Québec ;
- La traduction sera publiée par une maison d'édition québécoise.

### **Traducteur ou traductrice**

- Les genres admissibles sont les suivants : fiction, essai, récit, poésie, littérature jeunesse, nouvelle, théâtre.
- Une préférence sera accordée :
  - aux candidates et candidats ayant déjà publié au moins une traduction littéraire sous forme de livre ou signé la traduction d'une pièce de théâtre aux fins d'une mise en scène professionnelle;
  - aux projets pour lesquels un contrat d'édition a été signé.
- Si la lauréate ou le lauréat n'est pas membre de l'ATTLC, elle ou il devra le devenir au moment de l'acceptation de la résidence.
- Elle ou il s'engage par ailleurs à rédiger dans les deux mois suivant son départ de la MLQ un article de blogue sur sa résidence, pour diffusion dans les réseaux sociaux et les sites Web de la MLQ et de l'ATTLC.

### **Pièces demandées pour le dépôt de la candidature**

- Résumé du projet – Brève description et mise en contexte de l'œuvre et de son autrice ou de son auteur (maximum 400 mots) ;
- Objectifs de travail de la traductrice ou du traducteur – Que souhaite-t-on accomplir avec l'autrice ou l'auteur durant la résidence? (maximum 350 mots) ;
- CV décrivant la formation et le parcours professionnel du traducteur ou de la traductrice ainsi que toute autre expérience jugée pertinente ;
- Biographies de la traductrice ou du traducteur et de l'autrice ou de l'auteur (environ 100 mots chacune) ;
- Autorisation de traduire l'ouvrage par la détentrice ou le détenteur des droits de traduction ;
- Engagement écrit de l'autrice ou de l'auteur à participer à la résidence ;
- Contrat de publication ou lettre d'intention d'une maison d'édition ou d'une compagnie de théâtre, selon le cas ;
- Échantillon (entre 400 et 1250 mots) de la traduction pour laquelle la résidence est demandée, avec l'extrait correspondant dans la langue originale.

La date limite de remise des dossiers est fixée au **mercredi 30 septembre 2026, midi**.

Les candidatures seront évaluées par un comité représentant l'ATTLC et la Maison de la littérature.

Pour toute information complémentaire ou pour soumettre votre candidature :

[residences@institutcanadien.qc.ca](mailto:residences@institutcanadien.qc.ca)